



Membre de Réseau+



## Actualiser ses outils de Recherche d'Emploi

*Module d'accompagnement à distance*



**Spécifiquement adapté aux personnes éloignées de Bordeaux** ce premier module totalement à distance comporte 4 ateliers permettant d'acquérir ou de revisiter les outils de base de la recherche d'emploi.

Chaque atelier limité à 6 participants est organisé en ZOOM.

Toute adhésion à AES offre la possibilité d'un accompagnement individuel et ouvre l'opportunité de participer à tous les stages et ateliers proposés par AES durant un an.

**Public Concerné : Cadres ou assimilés, expérimentés ou débutants**  
*Cette action est aidée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine*

### **Préinscription :**

Par tél, mail, Skype

### **Calendrier :** Février 2023

Un atelier par semaine

### **Association AES**

99 rue Judaïque (4ème étage) -  
33000 BORDEAUX

---

**Renseignements, Préinscription :** [information@aes-asso.com](mailto:information@aes-asso.com) ou par Tél : 06 81 55 65 01

---

### **OBJECTIFS :**

- Améliorer ses pratiques de rédaction du CV et de la lettre de motivation,
- Se préparer à répondre aux questions les plus souvent posées lors des entretiens d'embauche,
- Apprendre à se différencier après chaque entretien.

### **Thèmes des ateliers :**

- 1- Atelier 1 : Concevoir un CV synthétique à partir des mots clefs de l'annonce,
- 2- Atelier 2 : Règles de rédaction d'une lettre de motivation qui fait la différence,
- 3- Atelier 3 : Questions posées à chaque étape des entretiens d'embauche,
- 4- Atelier 4 : Pistes d'amélioration et plans d'action

### **MÉTHODES :**

- Travaux pratiques sur les candidatures actuelles,
- Préparation des séances à partir des contenus adressés à chaque participant
- Travaux individuels et en groupes,
- *Sur option : accompagnement individuel par parrainage*

### **INTERVENANTS :**

- Cadres des secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

**Durée : 3h30 par semaine avec possibilité de suivi individualisé dès adhésion à AES .** L'accompagnement individuel pourra se poursuivre tant que la recherche d'emploi demeurera active.

---